

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2011

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 28 février 2011 à 20 H 30 à la Maison du Canton à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de Communes.

#### **- Informations du conseil**

- Le Président indique que le prochain Conseil communautaire devrait avoir lieu au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril. La date prévue du 11 avril pour le vote du PB 2011 est à revoir, les notifications d'informations budgétaires et fiscales par l'Etat ne devant intervenir que dans le courant de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars.

#### **- Secrétaire de séance : M. CASSOU**

#### **- Approbation du Compte rendu de la séance du 20/12/2010**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **- Compte rendu des décisions du Président** (Délégation de compétences du 14/12/2009– articles L 5211-10 du CGCT ).

**Le Président** informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes prises sur délégation :

- Signature d'un contrat avec la Société HEXACOM pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un cinéma. Le prix de la prestation s'établit à 17 808 € TTC (décision du 07/12/2010).
- Signature d'un contrat avec la Société SOPAVE pour la fourniture de sacs poubelle pour ordures ménagères. Le prix de la prestation s'établit à 30 941 € TTC (décision du 02/02/2011).
- Signature d'un contrat avec la Société QUADRIA pour la distribution de bacs roulants déchets. Le prix de la prestation s'établit à 98 086 € TTC (décision du 07/02/2011).
- Signature d'un contrat avec la Société ASTARTE pour la réalisation d'une étude de mise en réseau et de valorisation du patrimoine industriel. Le prix de la prestation s'établit à 23 681 € TTC (décision du 16/02/2011).

\*\*\*

#### **Examen des questions inscrites à l'ordre du jour**

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil, **le Président** demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération d'ordre courant à l'ordre du jour :

- Office de tourisme – Versement de subvention.

Ajout approuvé à l'unanimité.

## **1. Débat d'orientations budgétaires 2011**

(Rapporteur : M. CASSOU)

**M. CASSOU** rappelle en préambule que le débat d'orientations budgétaires doit précéder au maximum de deux mois la tenue du Conseil communautaire relatif au vote du budget.

En application de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, repris par l'article 19 du Règlement intérieur de la CCVV, « *un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* », est organisé dans les communes et les EPCI de 3500 habitants et plus, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

S'agissant de son contenu et de sa portée, le DOB a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations et les données essentielles du budget. Il se différencie donc, à ce niveau, de l'examen du budget proprement dit, qui intervient au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Le DOB peut aussi être l'occasion de situer le budget dans le cadre d'une prospective financière d'ensemble ou, du moins, d'examiner certains éléments d'évolution et d'équilibre budgétaires au travers d'une approche sur plusieurs années et exercices budgétaires.

**Un séminaire spécifique des élus communautaires s'est tenu le 14/02/2011, afin de présenter l'état des projets de la CCVV et de les replacer dans le cadre d'éléments de prospective financière pluriannuelle actualisés (APGL).**

**Les documents présentés et projetés lors de ce séminaire budgétaire, et qui comportent de nombreux éléments des orientations budgétaires 2011, sont joints en annexe.**

Il est également rappelé que, comme les années précédentes, le compte administratif sera voté avant le Budget primitif.

Mme BERMOND présente les orientations budgétaires 2011.

\*\*\*

**En synthèse, les orientations budgétaires 2011 du Budget de la CCVV sont les suivantes :**

### **- Informations et conjoncture économique et budgétaire générales :**

- Inflation prévisionnelle 2010 : +1,6%
- Loi de finances 2011 : taux d'évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) : gel en valeur sur 3 ans (non prise en compte de l'inflation). Rappel : LFI 2010, prise en compte de 50% du taux d'inflation.
- Taux d'intérêt : légère remontée des taux courts, stabilité des taux fixes :
  - . Euribor 3 mois : entre 0,93 et 1,02 %
  - . taux fixe 10 ans : 3,85 %.
- Notifications informations budgétaires et fiscales par l'Etat :
  - DGF : 2<sup>ème</sup> quinzaine de février-1<sup>ère</sup> quinzaine de mars
  - Contribution économique territoriale (ex-TP) et autres recettes : courrier (1<sup>ère</sup> estimation) du 22/12/2010 des services de l'Etat (DGFP). Confirmation du montant définitif de la Cotisation sur la valeur ajoutée au mois de juillet 2011
  - Bases prévisionnelles taxe d'habitation : 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars
  - Bases taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : pas de notification à ce jour.

**- Résultats 2010 (Budget principal) :**

- Résultat de fonctionnement 2010 : + 1 191 910 €
- Résultat d'investissement 2010 : - 485 178 €
- Emprunt réalisé 2010 : 1 817 865 €

Le résultat global de clôture 2010, après affectation des résultats et une fois intégrés les reports en investissement, s'établit à 706 732 €.

**- Orientations budgétaires 2011 :**

- Recettes fiscales :

L'exercice 2011 sera la 1<sup>ère</sup> année pleine « post TP ».

Au vu des 1<sup>ères</sup> estimations transmises par les services de l'Etat notamment, le produit fiscal total attendu, hors TEOM, est évalué à 3 256 333 € en 2011.

- Projets et actions 2011 :

Le Budget 2011 verra, principalement, l'inscription des projets et actions suivants, dans le cadre notamment du contrat communautaire de développement :

- Economie : acquisitions foncières (750 000 €), études (75 000 €)
- Habitat : 105 000 € (participation CCVV projet de Résidence Jeunes/CFAI de Bordes)
- Environnement/déchets : construction de la Déchetterie d'Asson et 1<sup>ère</sup> phase de réhabilitation de la décharge de Bénéjacq - (885 000 € pour ces 2 opérations)
- Services aux personnes : mise en place du service de portage des repas à domicile (51 000 €, 6/12<sup>ème</sup>)
- Ouverture de la crèche de Boeil-Bezing : budget total crèches 2011 : 656 334 €
- Extension bâtiments locaux techniques (accueil services SIVUs) : 330 000 €
- Autres études de projets et de faisabilité 2011 : charte architecturale et paysagère, cinéma, patrimoine, optimisation PLR, habitat adapté/gens du voyage, site à gravats (130 000 € au total, financés à 50% en moyenne)

Le budget d'investissement total 2011, devrait être de 5 000 000 € environ, dont 1 929 290 € de reports 2010.

- Equilibres financiers généraux :

En termes d'équilibres financiers du Budget primitif 2011, les propositions de décisions de taux de fiscalité et d'emprunt du budget 2011 de la CCVV seront déterminées après notification du montant des dotations et bases fiscales de la CCVV par l'Etat, d'ici la fin du mois de mars 2011.

A l'issue de cette présentation, des précisions sont apportées suite à quelques questions ou observations d'élus :

Au sujet de l'adhésion à l'Agence d'urbanisme, **le Président** ajoute que le Conseil général a demandé au Conseil d'administration de l'Agence une mise à disposition gratuite de ses bases de données. **M. LAVIGNE DU CADET** signale que la CCVV a contribué au financement dans le passé, puisque l'Agence d'Urbanisme travaillait pour le Grand Pau et le contrat de pays.

En réponse à une question de **M. LAVIGNE DU CADET**, au sujet des locaux loués à la Société Blancq-Olibet, il est indiqué que le taux d'intérêt de l'emprunt CCVV correspondait à un taux fixe de 3,80 % et ne peut donc pas être renégocié.

**M. MERINO** aborde la question du transport des personnes âgées entre les communes et souhaite savoir si ce dossier est prévu pour l'année 2011.

**Le Président** répond que ce sujet a été examiné par la commission services aux personnes. En 2011, un premier service aux personnes sera mis en place pour le service de portage de repas à domicile. S'agissant du transport des personnes âgées, il précise que le Conseil général a proposé la prise en charge de cette opération, prévue dans le Schéma départemental des personnes âgées, en partenariat avec les communautés de communes. Des financements devraient notamment être accordés pour l'achat d'un fourgon et le recrutement d'un chauffeur. **Le Président** ajoute qu'actuellement, cette opération n'existe pas encore sur le département. **M. SAUBATTE** estime que le Département devrait participer plus largement aux financements de ce service.

**M. MERINO** demande des précisions sur les charges transférées calculées en 2004/2005. **Le Président** indique que le CLECT a été mis en place en 2004, mais qu'aucun travail sur les charges transférées dans le cadre de la TPU n'a été réalisé. Ce problème de compensation de transfert de charges devra être réglé avant le 31 décembre 2011.

**M. PRUDHOMME** s'interroge sur un excédent SPANC de 78 000 €. **Le Président** rappelle que le budget a été établi sur 6 ans, de 2007 à 2013. Un point sera donc fait au terme de cette période.

Concernant l'extension des locaux techniques, **M. CAPERET** précise que ceux-ci seront réservés aux syndicats d'assainissement, qui rembourseront la totalité à la CCVV. **M. CAMBORDE** souhaite obtenir des éléments relatifs à l'évolution du versement de la TP et de la DGF, depuis le passage à la TPU. **M. POUHEY** répond que les chiffres précis figurent dans la rétrospective financière 2005/2008 établie et présentée en Conseil communautaire en 2009. Ils seront étudiés au vu des notifications 2011 et transmis à toute personne souhaitant en disposer.

**Adoption à l'unanimité.**

## **2. Appel à projets SCoT ruraux : candidature CCVV** *(Rapporteur : M. PRUDHOMME)*

Au terme d'une année de réflexion et de rencontres avec des territoires SCoT au niveau national, la Communauté de Communes de la Vath-Vielha (CCVV) a décidé, par délibération du 20/12/2010, d'engager une démarche de mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de son périmètre.

Une mission d'expertise a dans ce sens été confiée à M. David GENEAU, consultant en urbanisme et ancien Vice-Président du Club des SCoT.

Parallèlement, l'Etat, à l'été 2010, a lancé un appel à projet pour la mise en œuvre de SCoT ruraux pour l'année 2011. Le dépôt d'un dossier de candidature doit intervenir avant le 31 mars 2011. Les études ne doivent pas avoir commencé au moment du dépôt du dossier.

Dans le cadre de la mission d'expertise confiée à M. GENEAU, la Communauté de Communes a participé à une réunion technique le 19 novembre 2010 à Paris en présence des personnes chargées du suivi de l'appel à projet au sein du Ministère de l'Environnement. Le ministère a rappelé que 25% des SCoT étaient portés par un établissement public de coopération intercommunale, et notamment par des Communautés de Communes.

Cette journée a permis de confirmer l'éligibilité de la Communauté de Communes à l'appel à projet alors que cela n'aurait pas été le cas si la Communauté de Communes avait fait le choix de rejoindre le SCoT du Grand Pau. En effet, les SCoT « ruraux » doivent avoir une population inférieure à 100 000 habitants.

A ce stade de la procédure, les objectifs généraux d'un SCoT, tels qu'identifiés par la Communauté de communes, confirment :

- la volonté de la Communauté de communes et de ses communes de s'engager dans une démarche volontaire d'aménagement du territoire
- le caractère rural du territoire de la CCVV
- la volonté d'ancrer le projet de SCoT dans l'environnement voisin, avec une volonté de dialogue et de coopération.

S'agissant des grandes thématiques à développer, les composantes du SCoT de la Communauté de communes de la Vath-Vielha s'articulent autour des axes suivants :

- développer le cadre économique
  - le territoire de la Vath-Vielha est un pôle d'emploi qu'il convient de conforter autour d'axes et de projets structurants et d'une politique d'accompagnement renforcée des porteurs de projets. Le projet de SCoT devra permettre de bonifier les réussites existantes et de faciliter le développement des secteurs en devenir, et notamment le tourisme et les services à la personne et aux entreprises. L'activité agricole, que ce soit en plaine ou en zone de montagne, représente également un enjeu économique très fort.
- programmer le développement solidaire des équipements et des services
  - l'attractivité de la Vath-Vielha dépendra, dans l'avenir, comme aujourd'hui, de sa capacité à accueillir de nouveaux habitants, tout en leur offrant des services et des équipements de qualité. Le renforcement et le développement de l'offre existante, que ce soit en termes de transports, de santé, de loisirs et de culture, devra être conçu en lien avec le développement et la restauration du parc de logement. Le projet de SCoT devra conforter le développement solidaire de toutes les communes du territoire.
- préserver l'identité rurale et des communes du territoire de la Vath-Vielha
  - les villages, les Bastides, les paysages, l'environnement et la culture de la Vath-Vielha sont une richesse et seront l'élément fondateur du projet d'aménagement durable de son territoire. Le SCoT devra conforter l'identité de la Vath-Vielha avec un projet d'aménagement qui mette en valeur son histoire et son patrimoine.

Le budget prévisionnel d'un SCoT sur 3 ans s'établit à 200 000 € TTC environ, dont 140 000 € d'ingénierie d'études.

Au titre des recettes, la CCVV pourrait prétendre à la DGD (40 000 €), aux subventions SCoT ruraux (80 000 € maximum) et au FCTVA, soit un taux global de subventionnement que l'on peut estimer de 50 à 60%.

Plus précisément, conformément au cahier des charges de l'appel à projet SCoT ruraux, la Communauté de Communes pourrait en particulier prétendre à une subvention d'investissement de 80 000 € maximum, justifiée comme suit :

- 30 000 € au titre de la superficie (1 € par hectare avec un minimum de 30 000 €, la Communauté de Communes ayant une superficie très légèrement inférieure)
- 10 000 € au titre de la prise en compte de la loi montagne
- 10 000 € au titre de la présence des risques (inondation)
- 10 000 € au titre de la pression foncière
- 20 000 € au titre du commerce (élaboration d'un Document d'Aménagement Commercial).

Les dossiers seront déposés au Préfet de Région et feront l'objet d'un examen en avril-mai avec une décision probable en juin 2011.

**Le Président** souligne l'important travail réalisé par David GENEAU, en concertation avec Jean-Luc POUHEY.

**M. CASTAGNAU**, se reportant à l'état des documents d'urbanisme qui figure en page 6 du rapport d'expertise SCoT, fait observer que le PLU de la commune de Bordes a désormais été approuvé. Il en est de même pour les documents des communes de Coarraze et d'Angaïs.

Il est indiqué, en conclusion, que les SCoT ruraux sont avantagés par rapport aux SCoT urbains, tant au niveau des coûts qu'au niveau des subventions accordées.

**Adoption à l'unanimité.**

### **3. Commission départementale de coopération intercommunale**

*(Rapporteur : M. CASSOU)*

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit qu'un nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale devra être adopté avant le 31 décembre 2011, selon les étapes suivantes :

- présentation du schéma à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)
- avis des communes et EPCI concernés pendant un délai de 3 mois
- avis de la CDCI dans un délai de 4 mois
- arrêté préfectoral arrêtant le schéma.

Outre les situations et périmètres des EPCI à fiscalité propre proprement dits, cette commission sera amenée à étudier et à revoir de façon sans doute sensible le rôle des différents syndicats de communes en place.

La CDCI, dont la composition doit être renouvelée, sera mise en place d'ici la mi-mars 2011.

Elle est composée à 40% de représentants des EPCI à fiscalité propre.

Il est proposé de désigner le Président en tant que représentant de la CCVV, dans le cadre d'une candidature à cette commission

**Adoption à l'unanimité.**

### **4. Foncier économique : terrains sur les communes de Coarraze et de Bénéjacq**

*(Rapporteur : J. SAINT-JOSSE)*

Dix lots de terrains sur les communes de Coarraze, Bénéjacq, Haut de Bosdarros et Nay ont été définitivement adjugés à l'audience du 7 janvier 2011 après surenchère.

Deux lots sur la commune de Coarraze et un lot sur la commune de Bénéjacq intéressent plus particulièrement la Communauté de communes de la Vath-Vielha, au titre de ses compétences d'action économique et d'aménagement de l'espace :

<b>Commune</b>	<b>N° de lots</b>	<b>Section</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Contenance</b>	<b>Mise à prix de départ</b>	<b>Prix de l'adjudication</b>
Coarraze	5	AA 125	Avenue de la gare	2 ha 20 a 88 ca	187 000€	287 000€
Coarraze	6	AA 13 AB 11	Avenue de la gare Monplaisir	42 a 83 ca 85 a 09 ca	23 800€	41 800€
Bénéjacq	7	B769	Lanots	73 a 15 ca	16 575€	141 000€

Les terrains situés sur Coarraze sont classés en UY et 1NAY au POS. Ces deux classements permettraient d'envisager l'implantation d'activités économiques, commerciales ou artisanales. Par

ailleurs, ces terrains possèdent une localisation privilégiée et stratégique car ils sont situés aux abords mêmes de la Gare de Coarraze Nay. Il est rappelé que la Communauté de communes, par délibération du 14/12/2009, a affirmé son intérêt et son engagement de principe dans les projets futurs de revitalisation des axes et gares ferroviaires, dans le cadre du projet de contrat d'axe ferroviaire avec la Région Aquitaine. La Région Aquitaine a approuvé son contrat d'axe ferroviaire le 20 décembre 2011 et rencontrera les collectivités concernées à ce titre, dont la CCVV, dans les prochaines semaines. Ces projets d'acquisition de terrains s'inscrivent donc dans ces enjeux de valorisation et de développement autour des zones de desserte ferroviaire.

Le terrain de Bénéjacq, classé en UB au PLU, permet l'accueil d'activités économiques. Cette parcelle est mitoyenne au PAE de Monplaisir. Il est rappelé que par délibération du 11 juillet 2005, la CCVV a manifesté sa volonté d'agrandir la zone d'activités de Monplaisir.

Les communes de Coarraze et de Bénéjacq ont préempté ces terrains. Il est précisé que la Commune de Coarraze a assorti sa décision de la demande que l'acquisition de ces terrains par la CCVV concerne exclusivement la réalisation d'opérations et de projets de nature économique.

Les communes ont sollicité l'avis des Domaines dans le cadre de la conduite de leurs procédures de préemption.

Il est donc proposé d'acquérir les terrains ci-dessus mentionnés, auprès des communes, après préemption par celles-ci. Les crédits correspondant à ces acquisitions sont inclus dans le programme d'acquisitions foncières économiques présenté en Débat d'orientations budgétaires 2011.

**M. CAMBORDE** estime qu'il serait souhaitable que toutes les opérations se déroulent simultanément, afin d'éviter des avances de trésorerie. **M. SAINT-JOSSE** évoque, quant à lui, la possibilité de ne pas passer par un acte notarié. Il est par ailleurs suggéré que soit proposé un prix moyen des lots de terrains.

**Adoption à l'unanimité.**

#### **5. Projet de Résidence Habitat Jeunes à Bordes – Participation de la CCVV à l'investissement** (Rapporteur : J-M. BERCHON)

La Communauté de communes de la Vath-Vielha (CCVV) s'implique dans les actions de logement sur son territoire. Elle a notamment signé avec le Département des Pyrénées-Atlantiques un contrat communautaire de développement comprenant un volet habitat, lié à d'autres thématiques, telles que l'économie et la petite enfance. A ce titre, la CCVV souhaite notamment agir sur l'offre de logements et rééquilibrer l'offre résidentielle sur son territoire.

La construction d'une structure d'hébergement de 43 logements (61 places) à Bordes, à destination de jeunes en formation et/ou en alternance, constitue une des opérations phares pour la politique habitat de la CCVV. En effet, ce projet est apparu comme fondamental pour le site industriel Aeropolis : le centre de formation et les nouvelles entreprises du pôle doivent pouvoir trouver une réponse rapide, adaptée et optimisée aux contraintes de logement, parfois rédhibitoires, générées par l'accueil de jeunes travailleurs.

C'est pourquoi la CCVV et la commune de Bordes se sont fortement investies, dès le départ, comme facilitatrices de l'ensemble des projets du Pôle Aéronautique Bordes-Assat en tant qu'une des composantes du pôle de compétitivité "Aérospace Valley", commun aux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Le choix de localisation et de création de cette structure à proximité et en milieu rural est apparu comme la meilleure solution pour ces jeunes en formation ou en alternance - primo-salariés, apprentis, ingénieurs, stagiaires - sur un territoire qui manque de petits logements.

Ce projet de construction est porté par la Béarnaise Habitat, bailleur social. La résidence sera gérée par l'Association Habitat Jeunes Pau-Pyrénées.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel de l'opération : 3 500 249 € TTC
- Participations :
  - Conseil régional : 801 250 €
  - Conseil général / 471 000 €
  - CCVV : 105 000 €
  - CILSO : 206 000 €
  - GIC (1% logement) : 206 000 €
  - Béarnaise Habitat : 175 000 €
  - Etat (Grand Emprunt) : 1 536 000 €

Il convient de préciser qu'au delà de la contribution financière de la CCVV proprement dite, la participation totale du territoire de la Vath-Vielha s'établit, de façon encore plus significative, à 220 000 € environ, de l'ordre de 6,5% du coût du projet, se décomposant de la façon suivante :

- La commune de Bordes a cédé le terrain au prix de 11,5 €/m<sup>2</sup> (équivalent à l'exonération de la TLE), alors qu'il avait été évalué par le service des Domaines à 30 € le m<sup>2</sup>, soit une cession à un prix en-dessous des prix du marché, représentant un engagement financier communal de 93 500 € environ ;
- La participation de raccordement à l'égout a également été réduite de moitié par le SIVU d'Assainissement Gave et Lagoin (537,5 €/logement, au lieu de 1075 €), ce qui représente un effort financier de 23 112 € pour le SIVU ;
- Enfin, la Communauté de communes de la Vath-Vielha apportera, comme sollicité, un financement de 105 000 €.

**Adoption à l'unanimité.**

#### **6. Avenant annuel 2010-2011 à la Convention tripartite Département, CCVV et Collège Henri IV pour l'utilisation de la piscine Nayeo**

*(Rapporteur : M. DUFAU)*

Des conventions tripartites et triennales associant les collectivités propriétaires, les collèges publics et le Département définissent les conditions d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition des collèges par les collectivités propriétaires.

La convention-cadre précise notamment :

- le cadre et les modalités des aides apportées aux collèges pour les déplacements vers ces équipements,
- le cadre et les modalités du dispositif d'indemnisation des collectivités propriétaires ou des gestionnaires d'installation par le Département.

Suite à la convention tripartite (CG 64/CCVV/Collège Henri IV) signée au titre de l'utilisation de la piscine Nayeo pour la période 2009-2012, il convient à ce jour, de signer l'avenant annuel 2010-2011 (article 5).

**Adoption à l'unanimité.**

#### **7. Etude d'optimisation du Plan local de randonnées (PLR) de la Vath-Vielha - Demande de subventions**

*(Rapporteur : G. CHABROUT)*

Le PLR de la Vath-Vielha a 4 ans d'existence. Il comporte 23 boucles de sentiers de randonnées pédestre, également itinéraires VTT et équestres.



Le PLR de la Vath-Vielha réunit des séquences paysagères riches et variées : plaine et bords de Gave, forêts de feuillus étendues, coteaux et piémont, chemins de crêtes, moyenne montagne.

De par ses caractéristiques, le PLR de la Vath-Vielha permet de pratiquer tous les types de randonnées, pour toutes les catégories de publics. Deux parcours, cependant, sont des randonnées de moyenne montagne présentant un dénivelé important (1000 m environ).

La CCVV souhaite aujourd'hui optimiser son PLR au travers d'une approche plus qualitative, dans un objectif global de développement résidentiel et touristique du territoire.

Une étude d'optimisation va donc être réalisée en 2011. Elle doit permettre de mieux relier les itinéraires aux attentes et aux pratiques, actuelles ou en émergence, des différentes catégories d'utilisateurs, et d'assurer ainsi une meilleure cohérence entre les activités et les itinéraires offerts.

Les liens possibles entre les itinéraires du PLR et le petit patrimoine local devront également être étudiés ou approfondis. La CCVV réalisera en effet, en 2011, une étude spécifique de recensement du petit patrimoine rural. Ce recensement permettra d'identifier le petit patrimoine situé sur les itinéraires du PLR, ou à proximité. Une valorisation, dans le PLR, du petit patrimoine local sera donc recherchée, au travers, notamment, d'un travail de signalisation spécifique ou améliorée de ces éléments de patrimoine.

L'amélioration des connexions avec les itinéraires des PLR voisins sera également dans les objectifs de cette étude d'optimisation.

Enfin, la CCVV souhaite s'inspirer de l'expérience et des exemples d'autres PLR en France.

L'étude comprend deux phases :

#### 1<sup>ère</sup> phase : Bilan d'étape du PLR de la Vath-Vielha

Un 1<sup>er</sup> élément de mission consistera à établir un bilan d'étape du PLR de la Vath-Vielha. Il s'agit ici de réaliser une analyse générale du PLR actuel en termes d'itinéraires, de pratiquants et d'usages.

Les points à faire ressortir concerneront principalement :

- la conception et les choix initiaux d'itinéraires
- les fréquentations effectives des itinéraires actuels (en lien avec les suivis de l'Office de tourisme et du prestataire PLR de la CCVV)
- la signalétique et le balisage actuels.

#### 2<sup>ème</sup> phase : Préconisations

L'étude d'optimisation portera ensuite sur les points possibles d'optimisation et de développement du PLR, dans une logique de développement territorial et de recherche d'une plus grande cohérence entre l'offre et les publics.

Cette partie de l'étude doit déboucher sur :

- des propositions d'aménagement ou de refonte d'itinéraires existants
- la conception de nouveaux itinéraires en lien avec des pratiques et des publics ciblés
- la conception d'une nouvelle signalétique, également adaptée aux différentes catégories de pratiquants
- la conception de nouveaux supports pour les pratiquants.

Il est précisé que, dans une démarche d'information et de cohérence globale, cette étude d'optimisation du PLR s'appuiera également sur :

- l'étude de stratégie de développement touristique de la CCVV réalisée en 2010

- l'enquête petit patrimoine local également réalisée en 2011
- les informations relatives au projet départemental de véloroute, en fonction de son état d'avancement.

Le délai de réalisation de cette étude est de 6 mois.

Son coût est de l'ordre de 22 000 € TTC.

Il est donc proposé de solliciter le concours du Conseil général et de la Région pour le financement de cette étude.

A une question de M. MERINO, **M. POUÉY** précise qu'une consultation a été lancée au niveau national et que trois cabinets ont candidaté. C'est la société Pyrénées Nature associée au Cabinet Traces TPI qui a été retenue.

**M. ARRABIE** suggère, dans le cadre de cette étude, d'intégrer un volet « communication » à l'adresse des écoles, car il semblerait que le PLR soit méconnu des enfants. **Le Président** approuve cette idée.

**M. DE CANET** trouve surprenant que le Conseil général finance des projets de véloroute, alors que la voirie des communes est souvent dans un état déplorable.

**Adoption à l'unanimité.**

## 8. Attribution de subventions aux associations

(Rapporteur : M. DUFAU)

Comme chaque année, les associations du territoire ont pu déposer leur demande de subvention avant le 15 décembre. Pour l'année 2010, le montant total des subventions attribuées était de 11 550 euros.

Pour l'année 2011, la Commission Culture, jeunesse et sports, lors de sa réunion du 27 janvier 2011, a proposé d'attribuer aux associations des subventions d'un montant total de 12 150 €, selon le détail ci-dessous.

Bénéficiaires	Montant de la subvention
<b>Associations sportives</b>	
La Tribu 64 ( <i>Triathlon de Baudreix</i> )	500 €
La Corruda	500 €
APA 64 ( <i>La Passeyade</i> )	500 €
Cap Raid 64 ( <i>Nouste Trail</i> )	500 €
Les amis du givré de la plaine de Nay	500 €
Foyer rural de l'élan Beustois ( <i>Challenge Quilles de Neuf</i> )	250 €
Los Sautaprats ( <i>Week-end Sports/handicap</i> )	750 €
USCN Canoë-Kayak ( <i>Compétition Slalom</i> )	150 €
USCN Rugby ( <i>Tournoi cadets Cancé</i> )	750 €
Entente Sportive Nay Vath-Vielha ( <i>tournoi jeunes crampons Foot</i> )	150 €
Oxypur ( <i>La Mourleuse Rando Pédestre, VTT</i> )	250 €
Association Esprit Sport Nature ( <i>Run and Bike</i> )	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 950 €</b>

<b>Associations culturelles</b>	
Carnaval Vath Vielha	500 €
Baudreix animation ( <i>Festibandas</i> )	750 €
Association AMDAC (Festimaitisse)	500 €
Musica'Lagos ( <i>Rencontre musicale</i> )	500 €
Plain'Ecran ( <i>Cinémarue 2010</i> )	1 100 €
Bordères sports culture loisirs ( <i>Frissons à Bordères</i> )	2 000 €
Chemin des Arts ( <i>Festiv'Arts</i> )	1 500 €
Fer et Savoir Faire ( <i>Le temps des Forges</i> )	350 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 200 €</b>

La commission culture, jeunesse et sports souhaite pouvoir accepter les demandes déposées en cours d'année. Un dossier a dû être refusé car parvenu tardivement. **M. DUFAU** estime important d'encourager les associations, notamment culturelles.

**M. BORDAS** informe de la création d'une association intitulée « Saint-Abit Musique ». Il rappelle que dans les années 70, des vedettes se produisaient à Nay et fait part de la volonté de cette association de remettre sur pied un projet identique dans le but de créer un grand événementiel sur la Plaine de Nay, à l'image des festivals existants, tels les Vieilles charrues, le Printemps de Bourges, ... Il se propose de venir présenter le projet en réunion de la commission.

S'agissant des associations à caractère sportif, **M. DUFAU** signale deux nouvelles associations (Oxypur et Esprit sport nature).

**Adoption à l'unanimité.**

### **9. Etude de faisabilité/Projet de cinéma - Demande de subventions**

(Rapporteur : M. DUFAU)

La CCVV a intégré dans le volet culturel de son contrat communautaire de développement « le projet de construction d'une salle de cinéma ».

Une étude préalable sera conduite en 2011 afin de réactualiser les données de l'étude de marché cinématographique réalisée en avril 2007 par la Ville de Nay et d'analyser la faisabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de cinéma. Le cadre juridique de gestion sera également étudié.

L'étude examinera donc :

- ✓ la faisabilité économique et financière, au travers notamment de la réactualisation de l'étude de marché existante
- ✓ la faisabilité architecturale, organisationnelle et technique du projet de cinéma
- ✓ les éléments de choix de localisation d'un cinéma (Usine Berchon, autre lieu et terrain).

Rappel du contenu de l'étude de marché 2007 :

- chiffres clés – faisabilité économique
- zone d'influence cinématographique
- offre cinématographique de la zone
- marché potentiel de Nay dans le cadre d'un cinéma de proximité
- jauge adaptée au marché potentiel

- étude économique de l'exploitation

Le cahier des charges de cette étude est joint en annexe.

La durée de réalisation de cette étude de faisabilité est de 4 mois.

Son coût est de l'ordre de 18 000 € TTC (hors option élaboration programme technique détaillé).

Il est donc proposé de solliciter le concours du Conseil général et de la Région pour le financement de cette étude.

### **Adoption à l'unanimité.**

#### **10. Etude sur la mise en réseau et la valorisation du patrimoine industriel - Demande de subventions**

*(Rapporteur : M. DUFAU)*

La Communauté de communes de la Vath-Vielha réalisera, en 2011, une étude sur la mise en réseau et la valorisation de son patrimoine industriel, dans le cadre, notamment, du volet culturel de son contrat communautaire de développement.

Le programme de développement culturel de la CCVV comprend en effet des projets liés au patrimoine, dont « une étude de faisabilité relative à la valorisation de la Forge d'Arthez d'Asson ainsi qu'à l'inventaire du patrimoine rural non protégé. »

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha est riche de ce passé industriel lié aux ressources naturelles que sont le bois, le métal, la pierre et la fabrication de textile.

L'Association « Fer et Savoir Faire » travaille depuis dix sept ans pour sensibiliser et mettre en valeur le patrimoine industriel lié à la métallurgie dont l'origine est la Forge d'Arthez d'Asson. La Forge d'Arthez d'Asson datant du 16<sup>e</sup> siècle, reconnue par Henri IV et ayant fonctionné de 1588 à 1866, a fourni la matière première à l'implantation des forgerons. Elle était la première usine connue de l'époque représentant le noyau de l'industrie en Béarn.

Dès le Moyen-Age, la bastide de Nay a eu un artisanat textile très développé, le travail du bois au travers de l'ébénisterie est encore présent, les fours à chaux sont les témoins de l'exploitation de la pierre.

Le territoire conserve encore des traces vivantes d'une mémoire collective liée à une aventure humaine sur plusieurs siècles, preuves de la dynamique de l'activité économique de la Plaine de Nay et du Piémont.

Enfin, la commune de Nay vient d'ouvrir au sein de la Maison Carrée un Musée de l'Industrie dédié, dans un premier temps, au travail du bois et à la fabrication du tissu. La thématique du fer n'est pas encore présentée.

L'objectif global est donc de créer une dynamique autour du patrimoine industriel, des origines à nos jours, tout en créant des liens avec l'activité industrielle actuelle. Par ailleurs, le tourisme de culture scientifique, technique et industrielle peut représenter un axe porteur et distinctif dans l'offre de proximité du département.

C'est ainsi que la commission Culture, Jeunesse et Sports de la CCVV a souhaité élargir le champ de l'étude de faisabilité, initialement limité à la Forge d'Arthez d'Asson, afin d'avoir une vue d'ensemble des sites liés au patrimoine industriel du territoire, de les mettre en lien, de permettre au public d'avoir une information sur ce patrimoine dans un ou des lieu(x) d'exposition et d'avoir la possibilité de se rendre sur les sites.

L'étude de faisabilité portera sur :

- a) la mise en réseau des sites liés au patrimoine industriel, situés sur le territoire de la Communauté de Communes
- b) le choix d'un lieu d'exposition des documents, objets et maquettes de l'Association Fer et Savoir faire
- c) la mise en valeur, la mise en sécurité et l'aménagement sobre de la Forge d'Arthez d'Asson.

Le délai de réalisation de cette étude est de 4 mois.

Son coût est de l'ordre de 24 000 € TTC.

Il est donc proposé de solliciter le concours du Conseil général et de la Région pour le financement de cette étude.

**Adoption à l'unanimité.**

### **11. Office de Tourisme – Versement de subvention**

*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Pour faire face aux dépenses de l'Office de Tourisme avant le vote du Budget, il est nécessaire de verser un acompte.

En 2010, la subvention s'élevait à 150 000 euros. Il est proposé de verser dès aujourd'hui un acompte d'un montant de 80 000 euros.

**Adoption à l'unanimité.**

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22 H 50.